

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
19 mai 2016
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-dixième session
Point 97 de l'ordre du jour
Désarmement général et complet

Conseil de sécurité
Soixante et onzième année

**Lettre datée du 18 mai 2016, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent de l'Ukraine
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de me référer à la lettre datée du 10 mai 2016 adressée à l'Organisation des Nations Unies par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation, qui a été distribuée comme document de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité (A/70/871-S/2016/434). Ce document constitue un exemple flagrant de désinformation et une énième tentative de discréditer l'Ukraine en tant qu'acteur responsable et fiable sur la scène internationale.

L'Ukraine demande sans relâche le renforcement du régime international de non-prolifération nucléaire et accorde la plus grande attention aux mesures de prévention des menaces croissantes en matière de sûreté et de sécurité chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires. Le rapport national d'activité présenté lors du Sommet sur la sécurité nucléaire de 2016, et joint à ma lettre du 21 avril 2016 (A/70/840-S/2016/367), contient une synthèse des mesures de protection des matières nucléaires et radioactives mises en œuvre au niveau national conformément à nos obligations et en partenariat avec les organisations internationales et les autres parties prenantes concernées. Selon les rapports sur l'application des garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique, l'Ukraine est considérée comme un État dans lequel un accord de garanties généralisées et un protocole additionnel sont en vigueur et où toutes les matières nucléaires sont utilisées à des fins pacifiques.

En dépit des garanties internationales de sécurité claires données par écrit en 1994 lorsque l'Ukraine a renoncé à son arsenal nucléaire, la Fédération de Russie a porté et porte atteinte à l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Malgré ce contexte d'insécurité extrême, les dirigeants ukrainiens ont souligné, sans ambiguïté, qu'ils n'avaient aucune intention de mettre en place un programme d'armement nucléaire.

Dans le même temps, je me dois de répondre à un point précis de la lettre du Représentant permanent de la Fédération de Russie, qui mentionne un « important



foyer d'instabilité qui compromet la sécurité de l'ensemble du continent eurasiatique ». Cette instabilité a été créée par les agissements de la Fédération de Russie, qui a envahi, occupé et tenté d'annexer la République autonome de Crimée et la ville de Sébastopol (Ukraine) et qui a déclenché une guerre hybride contre l'Ukraine dans la région du Donbass, guerre qu'elle continue à mener en fournissant notamment des armes lourdes, des équipements militaires et des forces régulières, des combattants et des mercenaires, et en soutenant et finançant des actes et des organisations terroristes sur le territoire ukrainien. En réalité, la politique de la Fédération de Russie, qui s'obstine sans relâche à créer des zones d'instabilité en Europe de l'Est, est caractéristique du comportement affiché par Moscou au cours de ces 25 dernières années. [On se rappellera, entre autres, les conflits de longue durée en Transnistrie (République de Moldova), en Abkhazie et en Ossétie du Sud (Géorgie)]. C'est donc le régime de Moscou qui sape la paix et la sécurité internationales en Europe orientale et au-delà.

Il est à noter que la catastrophe de Tchernobyl, qui est également citée dans la lettre du Représentant permanent de la Fédération de Russie, s'est produite dans un « État qui [était alors] politiquement stable et développé » et que, depuis, l'Ukraine a dû faire face aux conséquences de cet accident. Le fait que, lors de cette catastrophe comme lors de l'agression russe contre l'Ukraine, la position de Moscou ait été étonnamment similaire – rejets, dénégations et mensonges éhontés face à des faits clairs et simples – est très révélateur.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 97 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Volodymyr **Yelchenko**